

VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

AVIS PUBLIC

Durant la période d'état d'urgence sanitaire, le processus de consultation qui fait l'objet du présent avis remplace la période de questions de la séance qui se tiendra le 10 janvier 2022.

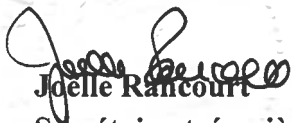
Toute personne qui désire transmettre des commentaires ou questions à propos de la séance régulière du conseil doit le faire par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- Madame Lina Lafrenière, mairesse
llafreniere.macamic@mrcao.qc.ca
- Madame Evelyne Bruneau, directrice générale
ebruneau.macamic@mrcao.qc.ca
- Ville de Macamic
70, rue Principale
Macamic (Québec) J0Z 2S0

Les commentaires obtenus seront soumis au conseil municipal pour la prise de décision.

L'enregistrement de la séance du conseil sur retrouvera, dès que possible sur le site Internet de la Ville de Macamic.

Donné ce 23 décembre 2021



Joëlle Rancourt

Secrétaire-trésorière adjointe